

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 7 octobre 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Elisabeth ROBELLAZ, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Pascal GIROD, Marc GUIGNARD, Pierre HUNKELER, Albert MARTIN, Peter OTHENIN-GIRARD, Thierry PIDOUX, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Valérie JAGGI, Elisabeth ROBELLAZ, Pascal GIROD, Marc GUIGNARD, Pierre HUNKELER, Albert MARTIN, Thierry PIDOUX, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Absents :

Madame et Messieurs Josette FLACTION, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Peter OTHENIN-GIRARD.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre Règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2004

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATION**Madame la Présidente :**

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Fabrice Di LAURA, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Jean-Paul GIROUD, ancien commerçant, animateur et responsable du Groupe Sclérose en Plaques du Nord Vaudois, né en 1950, domicilié à la rue du Valentin 128, premier des viennent-ensuite du parti Socialiste.

Je prie Monsieur Jean-Paul GIROUD de bien vouloir s'approcher de la table pour prêter serment et l'assemblée de se lever.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Monsieur Jean-Paul GIROUD de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de son nom.

Monsieur Jean-Paul GIROUD : «Je le promets».

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

J'ai reçu un courrier du Comité d'Yverdon-Sport, daté du 13 septembre 2004 ; je vous le lis.

Madame la Présidente,

C'est avec un vif intérêt que les membres du Comité d'Yverdon-Sport ont suivi les débats télévisés de votre Conseil, le 2 septembre 2004.

Suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller RANDIN, il nous paraît utile de vous apporter les informations suivantes :

Indemnités J+S :

Monsieur RANDIN croit savoir que notre Club touche des sommes importantes de J+S. C'est vrai : ce qu'il faut savoir, c'est que les Fr. 20'000.- d'indemnités annuelles en question sont directement reversées par Yverdon-Sport à ceux de ses entraîneurs juniors qui ont suivi les cours.

Ces montants sont d'ailleurs portés dans nos comptes, dont nous précisons remettre un exemplaire chaque année à la Municipalité pour information.

Sport Toto :

Cette institution dépendant du Service des Sports du Canton de Vaud accepte de subventionner 20% des travaux d'investissements et examine actuellement un dossier visant à aider le secteur junior d'Yverdon-Sport.

Dès lors que le stade et ses infrastructures appartiennent à la Commune, ne serait-il pas opportun que celle-ci intervienne sur le plan politique ?

Nous précisons que le Service des Sports cantonal est constamment tenu informé par Yverdon-Sport des exigences posées par la Ligue nationale en matière d'infrastructures pour les stades des clubs phare du pays.

Nous constatons avec fierté que nos efforts permettent de salarier plus de 20 personnes dans notre Ville, et que notre Club propage une image excellente et positive d'Yverdon-les-Bains dans toute la Suisse.

Nous espérons que les quelques précisions ci-dessus intéresseront les Conseillers communaux et tenons à remercier ici les autorités de la Ville pour l'intérêt qu'elles manifestent à notre Club.

Suivent les salutations d'usage.

Et c'est signé, au nom du comité : Monsieur Georges REGANELY et Monsieur Jean-François LAURENT.

* * * * *

Le 1^{er} octobre, j'ai reçu un courrier de Monsieur Marcel DESPLAND, qui m'a fait parvenir une requête intitulée : «Aménagement du quadrilatère, avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac ».

Je transmets ce document à la Municipalité, conformément à l'article 62 de notre Règlement, dès lors qu'elle a un caractère purement administratif. Je demande donc à la Municipalité de lui donner la suite qu'elle comporte.

* * * * *

Le 28 octobre prochain, le Musée de la mode organise, en collaboration avec le Club de patinage artistique de notre Ville, un défilé de mode sur glace.

Dans le cadre de cette soirée, le public aura également l'occasion d'assister à un match de hockey sur glace, entre le Conseil communal et les Mini-novices du HCNV.

Je vous encourage à venir nombreux pour assister à cette soirée.

* * * * *

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Madame Silvia GIORGIATTI
- Une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN
- Une interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Madame Adine PERRET
- Une intervention de Madame Laurence BALET

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Madame la Présidente :**

Nous prenons acte de la Communication C/7, et de la Communication C/8, reçue dernièrement.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à nous présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

6. PRÉAVIS NO 25/04 CONCERNANT 3 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MADEMOISELLE ET MESSIEURS ALESSIA ALFONSO, GONZALO MATIAS MARIN, GNANASEELAN SUBRAMANIAM. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert. Je prie les caméramans de cesser de filmer.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote :

(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers après le point 8 de l'ordre du jour)

Bulletins délivrés et rentrés : 85						
Candidats	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue	OUI	NON
<u>1^{er} candidat</u> : Enfant ALFONZO Alessia	0	0	85	43	81	4
<u>2^e candidat</u> : Monsieur MATIAS MARIN Gonzalo et son épouse Lopez Ruiz Antonia;	1	0	85	43	75	9
<u>3^e candidat</u> : Monsieur SUBRAMANIAM Gnanaseelan, son épouse Nadarajah Umayarakumary et ses enfants Chenthusa et Dasinthan.	1	0	85	43	77	7

Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Enfant ALFONZO Alessia;

2^e candidat : Monsieur MATIAS MARIN Gonzalo et son épouse Lopez Ruiz Antonia;

3^e candidat : Monsieur SUBRAMANIAM Gnanaseelan, son épouse Nadarajah Umayarakumary et ses enfants Chenthusa et Dasinthan.

7. PRÉAVIS NO 21/04 CONCERNANT L'OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR D'YVERDON-LES-BAINS À MONSIEUR LE PASTEUR PIERRE COIGNY. (MONSIEUR JEAN-NOËL PASTEUR, RAPPORTEUR)

Monsieur Jean-Noël PASTEUR donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Claudine GIROUD, remplaçant Sarah SCAPERROTTA, Françoise WEISSBRODT, Jean-Pierre CHAPUIS, Jacques MARTIN, Pierre-André MICHOD, Philippe PAVID et Jean-Noël PASTEUR.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente :

Conformément à l'article 112 de notre Règlement, nous allons voter au bulletin secret. Il y aura 5 minutes de pause, le temps de dépouiller ces bulletins. Nous passerons ensuite aux votations des articles 2 et 3 de ce préavis.

Je prie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	85
Majorité absolue	:	43

Monsieur le Pasteur COIGNY acquiert la bourgeoisie d'honneur d'Yverdon-les-Bains avec 83 OUI et 1 NON.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Je félicite Monsieur le Pasteur COIGNY pour l'obtention de sa bourgeoisie d'honneur.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La bourgeoisie d'honneur de la Commune d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Pierre COIGNY, né le 26 février 1919, originaire de Champtauroz et Vevey, domicilié à Yverdon-les-Bains, rue de la Plaine 39, en reconnaissance pour les services rendus à la Commune d'Yverdon-les-Bains et à ses habitants.

Article 2 : Cette bourgeoisie est accordée conformément aux art. 37 et 38 de la loi du 29 novembre 1955 sur le droit de cité vaudois.

Article 3 : La Municipalité est chargée de l'application de la présente décision.

8. PRÉAVIS NO 23/04 CONCERNANT : A) UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 547'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE AUX RIVES DU LAC ; B) LES RÉPONSES AUX MOTIONS DE MESSIEURS LES CONSEILLERS J.-F. TROYON ET S. BALET. (MONSIEUR CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Messieurs Stéphane BALET, Yves-Olivier JACCARD, Charles-Eugène MOUQUIN, Cédric PILLONEL, Gilles VERDON, Dominique VIQUERAT et Yves VUAGNIAUX.

Madame la Présidente :

Je donne maintenant la parole à Monsieur Roland FAVRE pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous me permettrez, une fois n'est pas coutume, de prendre la parole au nom de la Municipalité avant les débats de votre Conseil, pour répondre aux trois questions posées par la Commission des finances dans son rapport, ceci afin que vous disposiez de toutes les informations nécessaires aux débats qui vont suivre.

Les questions étaient les suivantes :

1. Qui gèrera ces installations et de qui resteront-elles propriété ?

Le préavis précise clairement, en page 14, que l'étude portera non seulement sur la finalisation du projet, en vue de son exécution, mais aussi sur la définition de la structure d'exploitation du complexe formé par la patinoire, la piscine de plein air et la piscine couverte, ainsi que sur la forme juridique à retenir pour l'implication de la région dans le financement et l'exploitation de la piscine couverte.

Le devis des études comprend un poste de Fr. 20'000.- pour cet objet et la Municipalité sera donc en mesure de répondre précisément à cette question une fois cette étude réalisée.

2. L'enquête ADNV, très intéressante, ne peut pas apporter, à ce stade, d'engagement ferme des communes de la région.

L'enquête portait le titre de « sondage d'intérêt » et comportait cinq questions sur l'intérêt des communes consultées pour :

- la création d'une piscine couverte à Yverdon-les-Bains ;
- l'utilisation scolaire d'une piscine couverte, avec une incidence sur sa taille et son coût ;
- un soutien financier à l'investissement nécessaire pour une telle infrastructure ;
- un soutien financier aux frais d'exploitation générés par une piscine couverte ;
- le souhait d'obtenir une contrepartie à leur participation, tels des billets à tarif indigène réduit par exemple.

Par contre, ce sondage effectué en mai dernier par l'ADNV ne pouvait en aucun cas porter sur un engagement ferme des communes de la région, car ni le contenu détaillé du projet, ni son devis précis, ni encore la forme juridique du futur complexe ne sont connus à l'heure actuelle. Encore une fois, ces données essentielles pour la réalisation du projet seront disponibles à l'issue de l'étude pour le financement de laquelle le présent crédit de Fr. 547'000.- vous est demandé par la Municipalité.

3. Une approche financière évaluant les charges et les revenus n'est pas possible

Il est très délicat d'annoncer des chiffres sur les charges et les revenus d'une piscine couverte, avant d'avoir un devis précis des travaux à exécuter.

L'intérêt de ce projet, Monsieur le rapporteur l'a relevé, réside aussi dans le fait que le voisinage direct de la patinoire permettrait de substantielles économies d'énergie pour la climatisation de l'eau, en utilisant la chaleur des compresseurs de production de froid. L'économie serait même double :

- pour la patinoire d'une part, qui solliciterait beaucoup moins d'eau de refroidissement prélevée sur le réseau et rejetée dans le Canal Oriental ; pour la piscine couverte d'autre part, qui pourrait tirer de l'eau de refroidissement l'essentiel de l'énergie nécessaire à la climatisation de son eau de baignade.

Les incidences de ces aspects énergétiques sur les charges sont très importantes et doivent faire l'objet d'études de détails par un ingénieur thermicien, études qui sont devisées à Fr. 62'400.- dans le préavis et qui ne peuvent pas être engagées avant le feu vert de votre Conseil.

Une telle implantation, à côté de la piscine en plein air, offrirait aussi une synergie intéressante au niveau exploitation avec le personnel technique chargé du traitement de l'eau et de la surveillance des bassins.

En conclusion, le présent préavis pose les grands principes plaidant en faveur d'un tel projet. Seules des études détaillées permettront d'en chiffrer les coûts. C'est également une fois les charges connues que les revenus pourront être arrêtés, en fixant notamment un prix d'entrée qui soit acceptable pour les usagers. Un tel préavis s'inscrit donc parfaitement dans la mission de la Municipalité qui doit soumettre à votre Conseil des projets intéressants pour notre Ville et sa région et dont la faisabilité doit être précisément démontrée grâce aux études à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Au sein du groupe UDF, la discussion concernant la future piscine couverte aux Rives du lac a révélé que nous sommes convaincus que c'est le bon endroit pour un tel projet, qu'Yverdon-les-Bains, ville d'eau, a besoin d'une piscine couverte, que le bilan énergétique est favorable et que cette synergie piscine-patinoire entre parfaitement dans les buts poursuivis par l'Agenda 21.

Quant au crédit d'étude, nous sommes d'accord, mais à la condition suivante :

- Ce crédit d'étude, qui dépasse le demi-million de francs, doit garantir que le prix de l'exécution de l'ouvrage correspondra aux coûts indiqués dans le présent préavis.

Nous rappelons que l'ordre de grandeur de l'investissement prévu avoisine les six millions et demi. Nous ne souhaitons pas qu'à l'avenir, les finances communales boivent la tasse et se noient dans la nouvelle piscine.

Monsieur Pascal BLUM :

Etant donné qu'on est dans les rapports de la Commission des finances, je vous informe qu'un autre rapport de ladite Commission a examiné ce préavis no 23 et suscite quelques autres questions. Peut-être Monsieur le Syndic aura-t-il aussi les réponses.

Il a dit à cette Commission, je cite le rapport : « ... que la Municipalité estimait qu'une extension de la nouvelle installation à la structure d'exploitation actuelle patinoire piscine n'était pas souhaitable du fait qu'il s'agirait d'une structure trop lourde pour des bénévoles. Une structure indépendante comprenant d'une part la patinoire et d'autre part les deux piscines ouverte et couverte est à l'étude ». Dois-je considérer ce paragraphe comme nul et non avenu ?

Je cite un autre passage : « La participation des communes faisant partie du groupement scolaire d'Yverdon-les-Bains pourrait se faire par le biais de la facture scolaire ». J'aimerais bien avoir quelques explications par rapport à cela.

Dans un autre passage, on nous dit que : « Le plan des dépenses d'investissement est revu chaque année. Ce projet nécessitera donc le report de certains investissements, tel que par exemple, le rachat des anciens arsenaux du fait que l'Etat n'est plus pressé de vendre ». Il semble s'avérer que c'est le contraire, d'après les derniers articles qu'on a lus dans la Presse Nord Vaudois.

Enfin, « La Commission souhaite aussi attirer l'attention de la Municipalité et du Conseil communal sur le fait qu'une partie de ce crédit d'étude serve à définir quelles sont les communes intéressées, prêtes à s'engager formellement quant à leur participation financière aux coûts de construction, aux charges d'exploitation et à quelles conditions ». Or, dans le préavis, je n'ai vu aucun montant qui permettait de faire ce type d'évaluation.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous faites allusion, Monsieur le Conseiller, au rapport de la Commission des finances relatif à la séance au cours de laquelle la Municipalité a présenté ce projet.

Effectivement, nous avons discuté de cette structure, de cette forme juridique, puisqu'elle intéressait les Conseillers présents. Là, j'ai évoqué différentes possibilités concernant l'avenir de l'exploitation de ce site.

Lorsque je dis qu'il est difficile de s'appuyer sur des bénévoles, je ne veux bien sûr pas du tout sous-estimer le travail que font en général les bénévoles dans les multiples sociétés et associations yverdonnoises. Je voulais simplement dire qu'on le constate déjà, la gestion de la Coopérative Patinoire-Piscine demande un travail et un engagement très important et il faut prendre en considération ces lourdes tâches.

J'avais évoqué la possibilité de grouper la nouvelle piscine à cette structure existante, de façon à ce qu'on arrive finalement avec quelque chose de nouveau dans une structure qui comporte un certain endettement et ce n'est pas si simple. J'avais évoqué aussi la possibilité de sortir la piscine couverte et la piscine en plein air et d'en faire une autre entité avec la patinoire.

Ces différentes solutions avaient donc été évoquées. Je ne peux bien sûr pas répondre de la rédaction du procès-verbal, mais c'est dans cet esprit-là que je m'étais exprimé.

En ce qui concerne la question relative aux investissements, j'ai été effectivement surpris, comme vous, d'apprendre par la Presse, que tout à coup l'Etat de Vaud était relativement pressé de vendre ces anciens arsenaux à la Ville. Pas plus tard qu'il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le chef du Service immobilier et de logistique de l'Etat de Vaud, qui m'a annoncé que finalement, l'Etat de Vaud n'était pas pressé de vendre ces bâtiments. On constate que les réalités financières de notre Canton ont peut-être amené le Conseil d'Etat à changer d'avis.

En ce qui concerne la dernière question, je crois l'avoir dit tout à l'heure. Lorsque nous aurons quelque chose de concret à présenter en terme de projet, de devis, de structure juridique, nous consulterons les communes qui ont manifesté de l'intérêt et à ce moment-là, nous leur demanderons de s'engager. Je crois qu'il faut faire les choses dans l'ordre.

J'espère que je n'ai pas omis de question.

Monsieur Pascal BLUM :

J'avais demandé aussi une réponse quant à la participation des communes par le biais de la facture scolaire. Comment envisagez-vous de faire cela.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Au même titre que certaines installations sportives de la Ville sont financées au travers de la facture scolaire, j'avais effectivement imaginé, dans cette discussion avec la Commission des finances, que cette variante serait également envisagée.

Monsieur Roger RANDIN :

J'ai pris connaissance de ce préavis avec un intérêt particulier, du fait qu'il s'agit là d'une étude qui devrait déboucher sur une réalisation attendue des Yverdonnoises et des Yverdonnois depuis de nombreuses années.

Comme il est mentionné dans le préavis, ce projet a été reporté en raison de la précarité des finances publiques, ainsi que du fait que les différentes municipalités ont dû faire face à d'autres priorités.

En préambule, je tiens à préciser que je ne suis pas opposé à cette construction, ni à l'endroit choisi, même si j'aurais souhaité qu'elle soit plus proche d'un établissement scolaire.

Toutefois, j'estime que cet avant-projet devrait tenir compte des priorités suivantes :

- a) Il ne doit pas mettre en péril les finances communales ni avoir pour effet que l'on doive reporter d'autres réalisations prévues au plan des investissements, plus spécialement celles qui sont obligatoires et urgentes (degré de priorité 2).
- b) Il faut qu'en priorité, il tienne compte des exigences scolaires.
- c) Il est souhaitable qu'il soit conforme aux exigences de la natation sportive.
- d) Il devrait permettre l'utilisation de plages disponibles pour le public.

A la lecture de ce préavis et des différentes déclarations faites dans la Presse, j'ai l'impression que son auteur et plus particulièrement le jury qui a supervisé son travail, ont inversé ces priorités.

Concernant l'aspect financier, cet investissement ne va en tout cas pas permettre de diminuer la dette communale. En Commission des finances, Monsieur le Syndic nous a informé que la Municipalité allait tout mettre en œuvre pour tenter de la contenir. Cela sera-t-il possible sans renoncer à d'autres investissements et lesquels ?

Le montant de Fr. 200'000.- à Fr. 300'000.- mentionné dans le rapport de la Commission concernant le futur budget d'exploitation me paraît ridicule, compte tenu du fait qu'il ne va pas même suffire à payer la moitié des charges d'intérêts et d'amortissement.

Le choix du statut juridique concernant l'exploitation de cette nouvelle réalisation devrait être connu. A ce sujet, je souhaiterais savoir pourquoi la Municipalité n'a pas choisi l'option d'une piscine intégrée à un centre sportif régional. Une telle option permettrait de demander au Grand Conseil un crédit pour un objet d'importance régionale et d'obtenir une participation du fonds des sports aux équipements.

Il est vrai que pour cela, il faut un accord intercommunal. C'est autre chose qu'un simple sondage effectué par l'ADNV.

Du fait que la majorité de la Commission n'a pas souhaité entendre les directeurs des établissements scolaires yverdonnois, je me suis permis, par courriel, de leur poser quelques questions pour connaître leur opinion sur le sujet.

- a) La cohabitation de l'école et du public est-elle concevable en matière d'enseignement de la natation dans une piscine couverte ?

La réponse est non. Les motifs sont les exigences en matière de sécurité, du fait que le bassin sera adapté à des enfants d'une part et que ces élèves seront prioritairement des élèves des classes enfantines et du primaire; cette cohabitation semble également délicate en raison du bruit notamment.

- b) Le passage d'un bassin de 6 lignes à un bassin de 8 lignes a-t-il été demandé par les écoles ?

Là également, la réponse est non. Cette proposition leur a été faite par Monsieur le Municipal CARRARD. Ils ont rendu attentif le Municipal que cela n'apporterait aucun avantage aux classes, 6 lignes étant suffisantes pour l'usage scolaire.

- c) Selon vous, du fait que les classes primaires vont peut-être plus utiliser cette piscine, la réalisation de deux fonds mobiles dans un bassin de 6 lignes ne serait-elle pas une meilleure solution ?

Oui, si c'est techniquement réalisable.

- d) Si tel est le cas, la natation pourrait-elle être enseignée à deux classes yverdonnoises ou d'un autre groupement scolaire en même temps ? A mon avis, le passage de 6 à 8 lignes n'apporte rien de plus.

Les directeurs répondent : il semble peu judicieux que deux classes comportant des élèves non nageurs se trouvent en même temps dans le bassin. Les problèmes de surveillance et de sécurité doivent primer. Dans certains établissements du canton, les directions ont renoncé à envoyer simultanément deux classes à la piscine couverte.

- e) Si ce projet est bien pensé, pourrait-il remplacer la construction d'une salle de gymnastique ?

A l'unanimité c'est non.

Avant que l'on se détermine sur ce crédit d'étude, il aurait été intéressant de connaître les revendications de chaque établissement, afin de se faire une idée sur les besoins en heures de chacun d'entre eux et sur les possibilités d'offrir des tranches horaires libres aux établissements scolaires voisins.

Concernant le CNY, même avec un bassin de 6 lignes, le club disposera d'installations correctes qui lui permettront de se développer. Le gain de deux lignes devrait lui être favorable du fait que les dégagements latéraux seront plus importants. Ceux-ci permettront l'installation de deux rangées de bancs sur les côtés à l'intention du public lors de manifestations.

Pour l'utilisation par le public, l'ouverture le week-end, le mercredi après-midi avec des possibilités entre midi et deux heures en semaine et, d'entente avec le CNY, on pourrait y ajouter une à deux soirées en semaine selon les disponibilités.

Avant de conclure, je souhaite rappeler deux points du critère de sélection paru dans la FAO du 4 juillet 2003.

- référence, qualité de la production des architectes, dont au moins une expérience dans le domaine du projet concerné.
- qualité du dossier de candidature, motivation.

En conclusion, vous comprendrez que j'ai de la peine à adhérer au projet qui nous est soumis du fait que :

- on n'a pas tenu compte des besoins réels des établissements scolaires ;
- on est dans le flou total concernant le statut juridique de la structure d'exploitation ;
- les montants avancés par la Municipalité concernant le futur budget d'exploitation, de même que le coût estimatif pour un bassin de 8 lignes ont été très nettement sous-estimés;
- la Municipalité n'a pas démontré l'utilité du passage de 6 à 8 lignes;
- le sondage effectué par l'ADNV ne nous donne aucune garantie en ce qui concerne une participation financière des communes avoisinantes;
- encore une fois ce seront les contribuables yverdonnois qui devront assurer la totalité des charges d'une infrastructure régionale.

Tout en rappelant mon soutien de principe à une piscine couverte à Yverdon-les-Bains, je déplore que l'on prenne ce projet dans le mauvais sens et regrette que toutes ces questions ne soient pas traitées avant notre vote sur ce crédit d'étude.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je reviens tout de même sur ce qu'on a entendu plusieurs fois, par Monsieur le Syndic et par plusieurs intervenants, sur la collaboration régionale. Je vous demanderai de prendre la page 7 de votre préavis. Je me suis amusé à faire un petit calcul, car même s'il s'agit d'un sondage, il s'agit forcément d'un argumentaire favorable. J'aimerais dire que je suis inquiet pour ce qui ressort de ce sondage et non pour la piscine, puisque je tiens aussi à ce qu'Yverdon ait sa piscine couverte.

J'ai pris les nombres qui étaient proposés ici et je pense qu'à l'aide d'un pourcentage, ils sont nettement plus parlants que les résultats qui s'y trouvent. Si vous prenez les communes de la région qui sont favorables à la création d'une piscine couverte, on arrive à 49% des favorables, à 45% moitié-moitié. L'intérêt est partagé.

Si l'on prend maintenant le passage de 6 à 8 lignes, ce sondage révèle que 30% des communes sont favorables et 48% ne le souhaitent pas ; l'écart se creuse quand même.

Passons au financement : les communes qui sont disposées à participer à l'investissement s'élèvent à 26% alors que celles qui ne le veulent pas sont de 56%.

Si on passe aux coûts de fonctionnement, toujours selon le sondage, on a 23% des communes qui sont disposées à participer aux frais de fonctionnement et 60% qui ne le sont pas.

Personnellement, cela m'inquiète et j'espère que vous aussi. Je me demande comment, dans la collaboration régionale, la Municipalité va-t-elle procéder pour faire participer les communes à ces frais d'investissement et d'exploitation ?

Monsieur Jacques SPERTINI :

Je réagis à l'intervention de Monsieur BLUM. D'accord, nous sommes en démocratie et chaque Conseiller a le droit de prendre la parole, mais je crois que c'est la première fois qu'on discute d'un procès-verbal de la Commission des finances en séance plénière, procès-verbal qui n'a pas encore été accepté par tous les membres.

On a toujours eu des discussions franches, ouvertes, au sein de la Commission des finances. Que va-t-il se passer maintenant si même un suppléant vient à parler de ces procès-verbaux ? Eh bien, on va se taire et on ne pourra plus faire notre boulot !

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis très surpris de voir Monsieur VUAGNIAUX faire des calculs sur une seule colonne. On a une colonne où on trouve les réponses de la région, qui sont relativement pessimistes, mais on peut le comprendre, car la région est vaste. On a des calculs qui sont donnés sur le district d'Yverdon et cela est beaucoup plus important pour nous, étant donné que c'est quand même dans ce district que cela va se passer. Monsieur VUAGNIAUX ne parle que de ce qui l'arrange et je trouve ça vraiment déplorable.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Monsieur le Conseiller ROMAILLER, je ne dis rien de ce qui m'arrange. J'ai simplement fait des calculs mathématiques et cela s'arrête là.

Monsieur Cédric PILLONEL :

D'entendre quelques-unes des réactions ce soir, on pourrait avoir l'impression que la Commission a très mal travaillé et ce n'est pas le cas. Je vais vous expliquer certaines choses pour répondre à des questions qui ont été posées et dont les réponses se trouvent dans le préavis.

Notamment des questions de Monsieur RANDIN ; ce dernier demande des explications concernant les 6 ou 8 lignes. Le préavis en lui-même indique que cette demande a été faite par les écoles. En séance de Commission, on s'est rendu compte que ce n'est pas forcément ce qu'avaient demandé les écoles... qu'importe.

La Commission a discuté sur cette modification et a estimé que l'agrandissement de 6 à 8 lignes était un agrandissement cohérent, étant donné qu'il est stupide de construire quelque chose de trop petit, alors qu'on a l'occasion, pour un montant légèrement supérieur, de le faire à une taille convenable. Il faut se rappeler qu'on a trop souvent, dans le passé, créé des infrastructures trop petites et qu'on doit agrandir à grands frais.

La Commission s'est donc penchée sur ces questions et légitimement, suggère au Conseil d'accepter le préavis et notamment l'agrandissement de 6 à 8 lignes, parce que, dans le fond, si les raisons évoquées dans le préavis ne sont pas forcément les bonnes, les raisons globales plaident pour ces 8 lignes.

L'autre chose qui est assez intéressante, c'est la garantie des communes. Effectivement, tout un chapitre, qui n'est pas forcément le meilleur dans le préavis, par rapport aux communes, a été discuté dans la Commission. Des réponses nous ont été données et les cartes fournies nous ont démontré quelles étaient les réponses des communes. Forcément, si on veut calculer en pourcentage, on peut voir qu'il y a plus de communes qui sont moins intéressées. Effectivement, Vallorbe, Ballaigues et Vaulion se sentent peut-être moins concernées par une piscine couverte à Yverdon que ne le seraient Yvonand, Orbe et Grandson. Comme noté dans le rapport, on peut voir sur ces cartes que les plus grosses communes de la région, à savoir Grandson, Yvonand et Orbe soutiennent le projet, que ce soit pour l'investissement et pour les frais annuels.

Je crois qu'il y a une série de questions qui ne trouvent pas de réponse dans le préavis, c'est pour cela que les Commissions sont nommées. Il faut aussi lire le rapport de Commission qui donne des réponses. Je vous suggère donc d'accepter cet article 1.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

Je n'ai pas lu une ligne concernant les handicapés. Malgré tout, selon la nouvelle loi, il devrait y avoir un lift pour que les personnes handicapées puissent descendre dans la piscine.

Monsieur André PERRET :

Vous savez que j'ai toujours été un partisan d'un Centre sportif scolaire aux Isles, partant du principe qu'il pouvait être intéressant de concentrer, proche de grandes écoles, ou de grands bâtiments scolaires avec beaucoup d'élèves, des infrastructures qui pourraient être mises à disposition des sociétés sportives, en dehors des heures normales des écoles. Vu l'état des finances cantonales, le Centre sportif scolaire aux Isles est certainement reporté pour quelques décennies. Cette grande idée, à laquelle le Canton devait participer a vécu, à mes yeux, dans l'esprit de ceux qui avaient l'envie de faire quelque chose de généreux pour la Commune et je pense qu'on doit trouver une solution différente aujourd'hui.

Il est vrai que si on ne peut plus aller au Centre sportif aux Isles, l'emplacement qui me paraît idoine pour une piscine couverte, c'est à l'emplacement où on a la piscine ouverte à l'heure actuelle. Je crois qu'une piscine dans le cadre des Bains thermaux n'a pas sa raison d'être, car elle ne pourrait pas être intégrée à l'établissement des Bains. Elle devrait se trouver à l'extérieur de l'établissement et il n'y aurait donc pas de synergie à mon sens, entre la piscine couverte et les Bains thermaux. D'ailleurs je pense que la clientèle n'est pas tout à fait la même.

Il est vrai aussi qu'une piscine couverte proche d'une piscine ouverte présente tout de même un certain nombre d'intérêts. On sait que dans les périodes d'été, on n'a pas toujours la garantie du beau temps et le fait d'avoir la piscine fermée à côté de la piscine ouverte est une possibilité d'aller tout de même se baigner, quelles que soient les circonstances et je trouve cela très positif.

La construire à côté de la patinoire, c'est intéressant pour des questions de récupération d'énergie, étant donné qu'on fait du froid à la patinoire et qu'on doit faire du chaud à la piscine. Je rappellerai quand même que ce n'est pas aussi brillant qu'on pourrait l'imaginer, car quand il fait très froid, il faut beaucoup chauffer la piscine et peu refroidir la patinoire et quand il fait très chaud, c'est l'inverse. Ce n'est donc tout de même pas miraculeux, mais c'est certainement intéressant.

Pour ce qui est du dimensionnement du projet, on a parlé beaucoup de 6 lignes, 8 lignes... il semblerait, d'après le Président de la Commission, que du moment qu'on fait quelque chose, passons à 8 lignes. C'est un peu l'application de l'adage : « *Qui peut le plus peut le moins* ». Je ne suis pas convaincu personnellement que c'est ainsi qu'on doit réagir.

Pour moi, on doit faire une analyse des besoins qui soit objective. Il est clair qu'on a des besoins scolaires et je pense que c'est d'abord les écoles qui vont utiliser la piscine couverte. Ensuite, on a des besoins des clubs, dans tous les cas le club de natation d'Yverdon, qui a un certain nombre de besoins pour ses membres, mais certainement aussi pour pouvoir organiser des concours. Il faudrait au moins qu'à la piscine de 25 mètres d'Yverdon, on puisse organiser des concours vaudois, voire nationaux. Je ne pense pas qu'on va pouvoir organiser des concours internationaux. Cela milite peut-être pour 8 lignes, peut-être pour 6, je n'en ai aucune idée et peu importe. Il est clair que si on a une piscine couverte, il faudrait aussi que le public puisse y aller.

On a donc une série de besoins qu'il s'agirait d'analyser et qui permettrait de fixer un programme. L'avantage, si la Municipalité a un programme, c'est qu'elle peut maîtriser le développement du projet et cela me paraît important, car c'est le type de projet où par générosité, on a vite dérapé. On a déjà passé de 6 à 8 lignes en disant que cela ne coûte pas grand-chose, en réalité c'est moins de 10%. Je rappellerai quand même que de passer de 6 à 8 lignes, c'est augmenter d'un tiers la dimension de la piscine. Cela veut dire qu'on attend plus de personnes. Plus de personnes, c'est plus de vestiaires, mais c'est aussi plus de dégagement autour de la piscine, donc c'est plus de volume.

Personnellement, je suis persuadé que ce n'est pas 5 ou 6 ou 7% d'augmentation, mais c'est quelque chose entre 20 et 30, sommes-nous plus près des 20 que des 30, je n'en ai aucune idée, mais c'est certain que ce n'est pas 5%. Là, il y a aussi un élément qui me paraît être important pour la Municipalité.

L'autre élément aussi, c'est qu'en analysant les besoins et en définissant un programme, la Municipalité a les moyens de définir l'organisation à mettre en place, car je crois que cela n'est pas évident de mettre en place l'organisation d'une piscine couverte, étant donné qu'il y a toute une série de problèmes de sécurité. Il faut souhaiter tout de même qu'on puisse ouvrir cette piscine au minimum une douzaine d'heures par jour, ce qui représente de 8 heures à 20 heures ; ceci n'est finalement pas très long. Si on ouvre une douzaine d'heures par jour, 360 jours par année si j'admets qu'il y a quelques jours fériés où la piscine est ouverte, c'est facilement l'équivalent de trois pleins temps, seulement pour surveiller les bassins. Ensuite de cela, il faut encore entretenir, maintenir, il faut une caissière ou des caissiers, ce qui revient à dire qu'on arrive vite à 2 à 3 personnes supplémentaires si on veut assurer le tournus complet. Cela représente facilement entre 400 et 600'000 mille francs par année.

Si l'investissement est de l'ordre de 6 à 8 millions, entre les intérêts, les amortissements, les entretiens, les renouvellements, on est vite à 10% du montant. C'est de nouveau 600 à 800'000.- francs par année. Par-dessus, il y a encore de l'énergie et le chiffre de l'ordre de Fr. 1'200'000.- à 1'600'000.- pourrait facilement être atteint. C'est une fourchette dans laquelle on va se trouver. Ce n'est donc pas quelque chose d'anodin et la Municipalité doit être très claire dans ses prises de position.

Pour moi, ce qui me paraît important aujourd'hui, c'est de donner la possibilité à la Municipalité de faire cette étude, mais de l'inviter quand même à bien analyser ce qu'elle veut comme programme, puisque c'est à elle de fixer celui-ci. Ceci me fait dire que j'interviendrai à l'article 2 pour vous proposer un petit amendement, c'est-à-dire de ne pas fixer à priori les 8 lignes, mais de proposer qu'elle fasse un bassin de natation de 25 mètres, charge à la Municipalité de définir les dimensions de ce bassin quant au nombre de lignes.

Ensuite, lorsqu'elle viendra avec son crédit de construction, de pouvoir finalement le justifier en ayant à disposition tous les éléments pour convaincre notre Conseil, car je crois qu'une grande majorité d'entre nous, au sein de ce Conseil, est convaincue qu'il faut faire une piscine couverte. On est en train de se chipoter sur l'endroit, sur le nombre de lignes, sur un certain nombre de détails qui, à mon avis, ne devraient pas être discutés en séance de Conseil, étant donné que ces problèmes-là devraient être liquidés par la Municipalité qui devrait venir avec des programmes précis.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous apporter à ce titre.

Monsieur Roland FAVRE :

Je comprends le courroux de mon collègue SPERTINI tout à l'heure. Je crois que mon collègue BLUM a commis un lapsus en parlant de la Commission des finances, alors qu'il reprenait des arguments de la Commission ad hoc. La Commission des finances n'a rien inventé, car elle a repris les mêmes arguments que la Commission ad hoc. Personnellement, je n'ai pas ressenti que c'était la Commission des finances qui était en cause.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ce soir, il y a eu beaucoup de choses fort intéressantes qui ont été dites. Vous avez raison, il faut qu'on étudie ce dossier, ce projet, le mieux possible. Jusqu'à maintenant, on a déjà fait le mieux possible, mais dans le cadre des prérogatives qui sont celles de la Municipalité, c'est-à-dire dans le cadre d'un crédit d'étude limité à Fr. 50'000.-. C'est vrai qu'on a fourni un certain nombre d'éléments qui se trouvent dans ce préavis, mais pour aller au-delà de celui-ci et d'essayer de répondre aux interrogations que vous avez soulevées ce soir, il faut effectivement avoir un crédit d'étude supplémentaire et obtenir un appui du Conseil, qui nous permettra d'aller dans ce sens-là.

J'ai entendu aussi ce qu'a dit Monsieur le Conseiller PERRET en ce qui concerne l'étude entre 6 et 8 lignes. Je serais tenté de dire : pourquoi pas ? Nous pensions, en Municipalité, avec les éléments que nous avons en main actuellement, que 8 lignes, ce serait extrêmement intéressant. Les écoles vont forcément les utiliser, car je rappelle que nous avons eu une séance avec les directeurs d'école et une délégation de la Municipalité. Les écoles ont aussi participé à l'étude du concours, puisque tant le primaire que le secondaire étaient représentés dans le jury du concours. Elles n'ont donc pas été mises de côté, mais il est vrai qu'on sait que si cet objet sera fourni à la population et aux écoles, il sera utilisé. C'est ainsi que l'on ressent les choses et si on veut permettre au public de cohabiter avec les écoles, on pense que ce serait mieux d'aller vers les 8 lignes. Il est vrai qu'on n'en a pas la garantie formelle, tout comme on n'a pas non plus la garantie formelle de l'enveloppe globale et je crois qu'on peut se rallier à cette idée.

Je me tourne vers mes collègues, étant donné qu'on n'a évidemment pas eu le temps d'en discuter outre mesure. Étant donné qu'on vous demande un crédit d'étude, étudions cette possibilité entre 6 et 8 lignes. Ceci nous permettra de revenir devant le Conseil avec des éléments précis, qui devraient pouvoir répondre aux différentes interrogations qu'on a entendues ce soir.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais revenir sur deux aspects liés à l'intervention de Monsieur le Conseiller RANDIN qui s'inquiète, à juste titre, de l'état des finances communales et des conséquences d'un tel projet sur lesdites finances.

J'aimerais vous rassurer, Monsieur le Conseiller, ainsi que l'ensemble de ce Conseil, car la Municipalité gère et tient à jour régulièrement le plan des investissements de la Commune. On voit qu'au niveau de ce plan des investissements, les priorités changent quelque peu en fonction de nombreux événements, de nombreuses raisons qui ponctuent la vie de notre Ville.

Ce qu'il faut savoir, c'est que notre Ville bénéficie, et c'est réjouissant, d'une marge d'autofinancement intéressante de l'ordre de 12 à 13 millions par année, ce qui permet, en fait, de réaliser un certain nombre de projets. Vous les connaissez ces projets, la Municipalité s'est engagée et elle respecte ses engagements. Il s'agit de la rénovation de bâtiments locatifs communaux, du plan décennal de l'entretien des écoles, c'est la rénovation du bâtiment de l'école de la place d'Armes. Il est vrai aussi que parmi les imprévus, il arrive de temps à autre que par exemple, l'Etat de Vaud propose à la Commune un terrain ou un bâtiment qualifié de stratégique par la Municipalité. C'est l'imprévu qu'il faut intégrer dans les investissements et la Municipalité réévalue et réexamine ce plan des investissements qui vous est soumis une fois par année.

Au nom de la Municipalité, j'aimerais rassurer ce Conseil et lui dire que l'objectif que s'est fixé la Municipalité, c'est de contenir la dette. Si on peut la réduire, c'est tant mieux. Actuellement, les intérêts liés aux emprunts sont relativement favorables pour les finances publiques et on s'en réjouit.

J'aimerais également aborder le problème de la collaboration régionale. Il est vrai que j'ai entendu ce soir quelques doutes sur cette collaboration. Je crois effectivement, et la Municipalité est aussi de mon avis, que c'est une œuvre de longue haleine. Quand il s'agit de mettre en place une structure régionale pour une activité spécifique, pour une prestation ou un ensemble de prestations, cette démarche est longue. Elle demande des discussions, il s'agit du rapport entre la grande ville et des plus petites communes et il faut créer un climat de confiance. Ce climat de confiance demande du travail, de l'énergie, de l'engagement et là aussi, je suis persuadé que nous sommes sur un chemin tout à fait intéressant et constructif, notamment pour ce projet, ainsi que pour d'autres.

J'invite ce Conseil à faire confiance à la Municipalité dans la construction de cette vision régionale.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Madame la Présidente :

Oui, Monsieur le Conseiller PERRET, j'attends votre amendement.

Monsieur André PERRET :

Je n'aimerais pas bloquer le système en disant : ce sont 8 lignes et rien d'autre. A mon avis, la Municipalité qui va faire cette analyse peut venir avec 6 ou 8 lignes, mais elle aura une argumentation qui montre que c'est la bonne solution. Un des éléments que j'ai lu dans le préavis, c'est qu'il était possible avec 8 lignes, d'avoir la mixité entre le public et les écoles ; je ne suis pas tout à fait convaincu que ce sera le cas à l'exploitation. Vous verrez que très rapidement, on ne mélangera pas les deux populations. On ouvrira des heures pour les écoles et des heures pour le public. Ce n'est donc pas forcément le bon argument, mais c'en est un aussi et j'imagine que ce n'est pas le seul.

J'aimerais plutôt ouvrir la possibilité en disant à l'article 2 : « **Cette étude portera notamment sur la construction d'une piscine couverte comprenant un bassin de natation de 25 mètres** ».

Je ne préjuge pas du nombre de lignes. Il est clair que je ne peux pas vous proposer 50 mètres, cela ferait plaisir j'imagine à tout le monde, mais ça, je pense que ce serait hors de prix !

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je cherche un peu des yeux mes collègues commissaires. Au vu des discussions que nous avons eues en séance, je crois pouvoir dire que la Commission pourrait appuyer cet amendement.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Dans le souci d'aboutir à un projet qui soit pratique, performant, raisonnable au niveau de ses coûts d'exploitation, la Municipalité peut aussi soutenir l'amendement de Monsieur le Conseiller PERRET.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 2 amendé est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 :

Monsieur Stéphane BALET :

Nous avons pu constater que si l'idée de construire une piscine à Yverdon fait quasiment l'unanimité, l'endroit ou les modalités posent un peu plus de problème.

Le Conseil communal a besoin d'éléments lui permettant de prendre une décision, en ayant, comme le dit la Présidente à chaque assermentation, la vérité devant les yeux. C'est dans cet état d'esprit que j'ai rédigé la motion. Je voulais simplement avoir une étude comparative me permettant, vu l'ampleur du projet, de prendre une décision en connaissance de cause. Je ne vous cache pas ma déception lorsque j'ai lu les réponses fournies.

D'un point de vue formel, chaque point de la motion est abordé. Par contre, permettez-moi de mettre en doute le sérieux de l'étude. J'ai rarement vu une étude comparative aussi peu documentée pour un tel montant. Je suis déçu et un peu fâché aussi, mais convaincu que la pression populaire quant au délai de réalisation a contraint la Municipalité à bâcler le travail. Convaincu également de l'honnêteté des personnes en charge du dossier, j'ai décidé d'accepter le préavis et de m'abstenir en ce qui concerne les réponses à la motion.

Toutefois, je lance un appel à la Municipalité. J'aimerais que les réponses fournies au Conseil soient en rapport avec le mandat que la population yverdonnoise nous a confié. Nous sommes censés gérer un budget de l'ordre de 140 millions, ayant des implications sur la vie de plus de 25'000 personnes, si l'on ne tient pas compte de la région. Merci d'avance de tenir compte de mes attentes.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 5 est accepté à la majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Madame Suzanne ROETHLISBERGER :**

Je n'ai toujours pas reçu de réponse de la Municipalité suite à ma demande concernant les personnes handicapées.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est d'usage que tout nouveau bâtiment public soit accessible aux handicapés. Etant donné que nous allons faire une étude complète, nous allons également tenir compte de cette problématique-là.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à poursuivre les études en vue de la construction d'une piscine couverte aux Rives du Lac.

Article 2 amendé : Cette étude portera notamment sur la construction d'une piscine couverte comprenant **un bassin** de natation de 25 m.

Article 3 : Un crédit d'étude de Fr. 547'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'une autorisation de construire et la présentation au Conseil communal d'une demande de crédit d'ouvrage en vue d'une adjudication à forfait des travaux de construction.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9104 « Piscine couverte », puis, cas échéant reprise dans le crédit d'ouvrage. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans.

Article 5 : Il est pris acte des réponses ainsi apportées aux motions de MM. les Conseillers J.-F. Troyon et S. Balet.

* * * * *

Madame la Présidente :

J'ai reçu les résultats des votes des naturalisations concernant le préavis no 25 et vais vous en donner connaissance.

(Ces résultats sont reportés à la page 239 du présent procès-verbal).

9. PRÉAVIS NO 24/04 CONCERNANT L'AGENDA 21 A) BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS 2003; B) PROPOSITION DE PROGRAMME 2004/2005; C) DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 332'000.- POUR FINANCER CERTAINES ACTIONS DU PROGRAMME 2004/2005. (MONSIEUR LAURENT GABELLA, RAPPORTEUR)

Monsieur Laurent GABELLA :

Une coquille s'est glissée - elle ne vous aura sans doute pas échappé - dans le préavis concernant la durée des amortissements, puisqu'il est une fois amorti en deux ans et une fois en cinq ans.

Cette contradiction n'avait pas échappé non plus à votre Commission ; c'est le rapporteur qui a été un peu étourdi lorsqu'il a rédigé son rapport. Aussi, il conviendra d'amender l'article 4 « La dépense sera imputée dans le compte no 9105 "Agenda 21 - 2004/2005" et amortie en **deux** ans au plus. »

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Laurent GABELLA ne donne ensuite lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, François CHASSOT, Laurent GABELLA, Yves RICHARD, Vassilis VENIZELOS, Yves VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je ne voudrais surtout pas contrarier Monsieur le rapporteur, mais je crois que ce n'est pas lui qui est étourdi, mais bien le Greffe, ainsi que la personne qui a signé à gauche en dessous ! C'est donc bien de cinq ans dont il s'agit pour amortir cette facture.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 4 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

J'aimerais faire un petit historique par rapport à l'Agenda 21, soit rappeler un peu ce qui s'était passé depuis un certain temps, puisque j'ai été le rapporteur d'une Commission en son temps. Je vous rappelle qu'en 2002, un préavis avait été présenté et refusé pour Fr. 200'000.- pour différentes raisons, notamment parce qu'on avait parlé d'un chef de projet à l'intérieur du préavis. La Commission s'était d'ailleurs réunie quatre fois, je crois, et par une Communication, la Municipalité avait décidé de retirer ce préavis.

En 2003 est arrivé un préavis de Fr. 33'000.-, que nous avons accepté. En 2004, nous venons d'accepter un préavis de Fr. 330'000, soit dix fois plus.

Passer de Fr. 200'000.- à Fr. 33'000.- et finalement à Fr. 330'000.- ... la Municipalité pourrait-elle nous expliquer les contours, les tenants et les aboutissants de tout cet historique ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX, il y a eu une très forte augmentation. Si vous prenez le préavis avec la fiche no 30, il y a une étude de détails pour les trois sites pollués, soit les Iris, les quatre-vingts et Thièle-Mujon, pour un montant de Fr. 150'000.-.

Or, pour ce qui concerne la gestion des sites pollués, la ville d'Yverdon doit se mettre en ordre avec la législation et c'est une volonté politique de faire des études de détails. En effectuant ces études de détails, nous saurons si ces sites doivent être assainis ou seulement contrôlés. On a noté Fr. 150'000.-, car l'évaluation du site de l'ancien artepilage avait coûté environ Fr. 50'000.-. Pour celui-ci, on a obtenu des réponses et le site ne doit pas être assaini, il est simplement contrôlé. C'est dans cet esprit-là qu'Yverdon doit se mettre en conformité avec son passé, avec toutes ces décharges et nous voulions créer, dans une première étude, un fonds. Nous avons finalement renoncé au fonds et nous avons porté ce montant dans l'Agenda 21, étant donné que nous avons une fiche qui nous permettait de le faire et cela représente Fr. 150'000.- sur les Fr. 332'000.-.

Nous avons accentué un peu le mouvement de l'Agenda 21. On avait voulu partir modeste pour voir l'engagement et on a dû augmenter un peu cet engagement. C'est maintenant mieux et on va améliorer tout ce qui concerne les pollutions, les incinérations, le tri des déchets, des cours dans les écoles etc.

C'est pour cela qu'on arrive à ce chiffre-là. La grande marge, ce sont les Fr. 150'000.- que nous avons prévus pour les sites pollués. J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.

J'ai une autre question : a-t-on actuellement un chef de projet, comme il avait été souhaité en son temps, dans le préavis qui avait été retiré ou est-ce qu'il n'y a toujours rien qui existe ? Où en est-on par rapport à cela ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous devons faire attention à l'augmentation du personnel communal. Nous avons toujours une motion, la motion LEVAILLANT, qui est pendante et on se réfère souvent à cette motion.

Dans les vœux de la Commission, ainsi que dans le rapport, il est mentionné que celle-ci demande de nommer une Commission extra parlementaire ou parlementaire. Maintenant que ce préavis sera, je l'espère, accepté, nous pourrons aller de l'avant ; nous avons déjà commencé les consultations et nous vous tiendrons au courant dès que cette Commission sera sur pied.

Monsieur Pascal BLUM :

Je reviens juste sur ce montant de Fr. 150'000.- pour la gestion des sites pollués. Je voudrais simplement dire qu'en fait Agenda 21 ou pas, il existe une obligation légale de s'occuper de ces sites-là et je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de mettre ces obligations légales à l'intérieur de l'Agenda 21, car cela gonfle d'une manière inconsidérée ce poste.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

La fiche no 30 fait partie de l'Agenda 21.

- Gestion des sites pollués, constat : le centre d'Yverdon-les-Bains est entouré d'anciennes décharges. Les objectifs fixés sont de poursuivre les investigations et d'assainir lorsque c'est nécessaire.

Nous sommes exactement dans la théorie et dans ce qu'on veut faire de cet Agenda 21. J'espère vous avoir répondu.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : il est pris acte du bilan du programme d'actions 2003;

Article 2 : la Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'actions 2004/2005 présenté dans le présent rapport;

Article 3 : un crédit d'investissement de Fr. 332'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 4 : la dépense sera imputée dans le compte no 9105 "Agenda 21 - 2004/2005" et amortie en cinq ans au plus.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Police proximité)

Le quotidien 24Heures du 28 septembre dernier a publié, dans le cadre des mesures d'austérité budgétaire décidées par le Conseil d'Etat, une série d'articles sur les restrictions financières prévues au sein de la Police cantonale et leurs conséquences.

On annonce, entre autre, une réduction de 36 postes sur trois ans.

Les forces de Police cantonale, déjà en difficulté par rapport à l'effectif des agents, ne savent quelles tâches seront écartées au niveau du service.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, notre Commune fait office de zone pilote dans le cadre d'une collaboration entre Polices municipale et cantonale.

Ce Conseil a décidé d'augmenter l'effectif des agents de la Police municipale en début de législature. On connaît aujourd'hui les difficultés rencontrées, au niveau du recrutement, faute de candidats. Or, le 23 juin dernier, notre Municipalité, par voie de la communication C/5, nous annonce qu'elle vient de signer un contrat de droit administratif réglant la prise en charge et la gestion de la Police de proximité à Yvonand. En clair, notre Police municipale offre ses prestations en matière de police de proximité contre une indemnité annuelle de Fr. 94'612.-.

Si l'on considère :

- que la Police cantonale diminuera à court terme ses prestations et son effectif ;
- que notre Police municipale a des difficultés à engager le nombre d'agents dont elle a besoin ;
- que, de surcroît, le maintien d'une présence suffisante en matière de Police de proximité sur le territoire communal est difficile, et ici je cite l'article auquel j'ai fait référence et par là même le chef de la Police de proximité, Monsieur le premier lieutenant RICHOZ, qui dit au sujet du renforcement des patrouilles de nuit : « *Elles le seront encore, mais je dois jongler avec les effectifs, j'arrive tout juste...* » « *on tourne avec le strict minimum* ».

Il me semble important de poser les questions suivantes au collège Municipal :

1. Comment envisage-t-il la diminution de l'effectif de la Police cantonale ?
2. Quelles en seront les répercussions sur le travail des agents communaux et leur présence indispensable dans notre cité ?
3. Comment notre Municipalité envisage-t-elle, dans ces conditions, pouvoir vendre ses prestations à l'extérieur du territoire communal sans que cela préterite le service dévolu à notre population ?

N'ayant pas eu le temps de transmettre mes questions avant cette séance, je n'attends aucune réponse immédiate. Une réponse ultérieure écrite, et circonstanciée, par voie de Communication par exemple, me semblerait plus opportune. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je crois que je vais saisir effectivement la possibilité de répondre ultérieurement, ceci pour une bonne raison. Ceci concerne un problème extrêmement vaste, Police 2000, qui est dans une phase cruciale, puisque récemment une séance importante s'est tenue dans le cadre du CODIR à Lausanne et que des décisions importantes ont été

prises. Ces décisions vont être soumises le 1^{er} novembre au Conseil d'Etat, qui validera ou non les propositions du CODIR.

C'est donc l'ensemble de l'orientation générale du futur de la Police sécuritaire vaudoise, et par là même yverdonnoise, qui sera définie, voire précisée. Il faudra patienter pour que l'on puisse donner ces renseignements d'une façon beaucoup plus vaste et surtout, donner une Communication qui indiquera dans quelle orientation Police 2000 tendra à se diriger. C'est plutôt dans ce sens-là que l'on répondra au Conseil.

Pour ce qui est des problèmes opérationnels directs qu'on connaît actuellement, chacun ayant ses soucis et la Police cantonale essayant de gérer ses problèmes, nous faisons avec notre personnel, jusqu'à preuve du contraire.

Je ne vais donc pas rentrer dans les détails maintenant, mais je reviendrai d'une façon beaucoup plus large, ciblée Police 2000, si vous le voulez bien.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Entretien aux abords des plantages)

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal du Service des travaux et concerne les plantages.

Compte tenu d'une location annuelle, les propriétaires de parcelles sont en droit d'attendre de la Commune un certain nombre de prestations de la part de cette même Commune, comme par exemple la tonte des gazons et herbes en bordure de chemin et voies d'accès carrossables. Et, constat fait de la part de plusieurs locataires de ces parcelles, surtout ceux se situant sur l'axe chemin du Pré-français et chemin du Mujon, cette année, comme d'autres du reste, les abords herbeux de ces chemins n'ont pas souvent été entretenus. Ceci au point que des locataires ont dû eux-mêmes faire le travail des employés de la Commune.

L'explication de ces faits repose-t-elle sur de nouvelles consignes économiques ou, d'autres faits sont-ils à l'origine de ce non entretien ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Cette semaine, Monsieur le Conseiller COUSIN, je me suis rendu là-bas avec le responsable administratif des travaux et ce que vous dites était tout à fait en ordre. Je conçois que peut-être ces travaux ont été faits un peu tard.

Normalement, on fauche trois fois par année. Etant donné que vous faites partie de la Commission et que celle-ci se réunit mercredi prochain 13 octobre, on remettra cela à l'ordre du jour et on regardera si éventuellement, il y a eu un espace trop long entre deux fauchages. Je peux d'emblée vous dire que régulièrement, les locataires des plantages s'occupent un peu des abords, et c'est tant mieux.

J'espère avoir répondu à votre question, mais on approfondira cela mercredi prochain.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Apparemment, les travaux sont faits et je souhaite que les prochaines années, 2005 et 2006, soient à l'image de ce qui est fait actuellement.

* * * * *

Interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL (Matériaux de terrassement utilisés par la Commune)

Je profite d'une interpellation pour, comme dit notre Règlement, demander des explications sur un fait de son administration à la Municipalité. J'ai fait signer mon papier par cinq de mes collègues et vous le remettrai tout à l'heure.

Le Service des travaux utilise des matériaux de terrassement, notamment du tout-venant 0-31.5 et 0-63. Il semble que pour ses achats, il envoie un camion d'une capacité de 2 tonnes se ravitailler auprès de la société Transmat à La Sarraz. Il semble également que le coût de ces matériaux n'est pas inférieur à ceux qu'on trouve plus près d'Yverdon.

D'où mes questions :

- Est-il vrai que la Commune se fournit en tout-venant à La Sarraz ?
- La Municipalité a-t-elle effectué des comparaisons de prix avec des entreprises locales ? Dans ces comparaisons, a-t-elle compté le prix du déplacement (salaire de l'employé, essence, RPLP) ?
- Quels sont les critères de la Commune lors de l'achat de matériaux de terrassement ? Y a-t-il une attention écologique, visant à diminuer les transports, comme le voudrait l'Agenda 21, cher à Monsieur BURKHARD ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

La Commune d'Yverdon achète du tout-venant à des fournisseurs yverdonnois ou proche d'Yverdon. Par contre, ces maisons qui nous livrent ce tout-venant l'achètent à La Sarraz effectivement, à Villeneuve aussi et j'espère qu'elles ne l'achètent pas à Pontarlier. La Commune d'Yverdon se sert dans les entreprises locales ou près d'Yverdon.

Il y a deux sortes de tout-venant, celui de carrière et le tout-venant recyclé. Je n'ai souvenir d'avoir signé des bons d'achats pour des camions qui vont chercher du tout-venant à l'extérieur d'Yverdon. J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Monsieur le Municipal BURKHARD, vous me rassurez pour le début de mes questions. J'aimerais savoir si, en matière de recherche de matériaux, la Ville a des critères écologiques, comme je l'ai demandé en fin d'intervention.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, nous devons faire attention de ne pas avoir un petit rabais et faire 100 kilomètres pour des matériaux, ceci est d'ailleurs valable pour n'importe quel achat dans notre Commune. Nous regardons toujours le rapport écologie/prix et nous prenons la meilleure solution ; c'est un réflexe normal que nous avons journalièrement.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Journée « En Ville, sans ma voiture ! »)

Lors de la dernière séance de Conseil communal, j'avais posé une question à la Municipalité concernant une éventuelle participation d'Yverdon-les-Bains à la journée du 22 septembre : « En ville, sans ma voiture ! ». Les réponses qui m'avaient été fournies m'avaient passablement enthousiasmé et je m'étais dit qu'enfin, Yverdon participera à ces événements.

Je travaillais à l'extérieur ce jour-là et à mon retour - voyage en train bien entendu - je me suis empressé de demander à des amis s'il s'était passé quelque chose, j'ai également lu la Presse locale avec attention et j'ai constaté qu'il ne s'était rien passé.

Ce qui s'est passé d'intéressant ce jour-là, c'est une vente de voitures d'occasion, vers le Casino. Je me suis demandé si c'était une journée en ville sans ma voiture ou en ville sans encore ma voiture pour l'acheter ! S'il ne s'est rien passé, j'imagine qu'il se passera quelque chose l'année prochaine.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'avais préparé une réponse pour Monsieur PILLONEL, mais étant donné qu'on n'était pas encore à la fin des questions des Conseillers, je n'ai pas encore pu vous répondre.

Pour ce qui est de la vente des voitures derrière le Casino, vous avez pu constater que ces voitures étaient fixes et donc ne perturbaient pas le trafic, mais ce n'était pas le sujet.

Monsieur le Conseiller PILLONEL, lors du dernier Conseil, a demandé à la Municipalité ce qu'elle avait prévu de faire à l'occasion de la journée européenne qui s'intitule « En ville, sans ma voiture ! » et qui devait avoir lieu le 22 septembre 2004.

La Municipalité a traité le sujet dans sa séance du 9 septembre 2004. Nous avons pris la décision de mettre sur pied une action dans un quartier de la Ville, en 2005 seulement, les délais pour la mise sur pied d'une action de valeur en 2004 nous ayant parus trop courts.

Pour ce qui est de la mise en valeur du Pédibus, qui aurait aussi pu bénéficier d'une journée internationale, le 21 septembre, intitulée : « à pied, à l'école », aucune action particulière n'a par contre été envisagée pour cette année. Le développement du Pédibus par notre service de Police, ainsi que tous les bénévoles qui y participent, nous permet d'entrevoir l'ouverture d'une cinquième ligne à Yverdon-les-Bains, donc pas de relâchement de la sécurité sur le chemin de l'école, bien au contraire.

Je sais que cela ne va pas tout à fait dans le sens que vous aviez souhaité, mais nous nous engageons à mettre ceci sur pied pour l'année prochaine, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Contrairement à ce que vous pensez, Monsieur CARRARD, ces réponses me satisfont, car je pensais bien que le délai était court et je me réjouis de voir ce qu'on fera l'année prochaine.

* * * * *

Question de Madame Adine PERRET (Congés d'élèves yverdonnois).

J'ai été très surprise d'apprendre que les enfants des Ecoles yverdonnoises avaient eu congé les deux derniers mardis, soit un après-midi pour le premier et la journée entière pour le second. J'avais bien compris qu'il y avait eu une permanence assurée pour les enfants dont les parents avaient des problèmes d'organisation.

Ce qui m'a surtout stupéfaite, c'est de constater que la lettre qui en informait les parents était signée par l'Association des parents d'élèves (la Vaudoise ou l'Yverdonnoise, ce n'est pas précisé) et la Société pédagogique vaudoise.

Or, dans notre pays, l'école est obligatoire et les parents qui n'enverraient pas leurs enfants à l'école sont amendables. J'ai connu plusieurs parents qui ont été amendés par le fait qu'ils avaient voulu partir en vacances de Noël quelques jours plus tôt.

D'où mes questions :

- Qui est compétent pour donner congé aux élèves ?
- Deux associations peuvent-elles impunément décider que tel jour les élèves n'iront pas à l'école ?
- Quelle était la position des directeurs de nos établissements et de la Municipalité ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, il y a eu des mouvements de grève dans la fonction publique ces deux derniers mardis, pas seulement auprès du corps enseignant, mais un peu partout. Le droit de grève est un droit reconnu par la Constitution fédérale, par la Constitution vaudoise et également dans le statut de la fonction publique, sauf pour certaines catégories de travailleurs. Il est aussi reconnu pour les enseignants.

Je comprends tout à fait vos questions et vos interrogations. J'ai eu les mêmes en tant que parent lorsque j'ai reçu l'information de la part des établissements scolaires. Je ne l'ai pas reçu avec la signature des associations que vous citez, mais de la part des directeurs des établissements.

Lors du premier mardi de grève, c'est l'établissement Léon-Michaud qui était entièrement fermé, puisque la majorité des enseignants avait décidé de faire grève, à l'exception de la permanence dont vous avez parlé. Le deuxième mardi, c'est l'établissement De Felice qui a été fermé pour les mêmes raisons.

Pour répondre à votre première question :

- *Qui est compétent pour donner congé aux élèves ?*

La Direction des écoles, en concertation avec le Département de la formation et de la jeunesse, est compétent pour le faire. Il ne s'agit pas de donner congé aux enfants, mais de prendre acte du fait que les enseignants ne sont pas à leur place de travail et que, de ce fait-là, on ne peut qu'assurer un service minimum et c'est ce qu'ont fait les directions des écoles.

La deuxième question était :

- *Deux associations peuvent-elles impunément décider que tel jour des élèves n'iront pas à l'école ?*

En ce qui concerne le rôle de ces associations dans cette affaire, je ne le connais pas personnellement puisque je n'ai pas, comme vous, eu cette information et j'apprends ce soir que des lettres, signées par ces associations, ont été adressées directement aux parents, ce qui me surprend.

Vous posez une troisième question :

- *Quelle était la position des directeurs de nos établissements et de la Municipalité ?*

Je crois que les directeurs ont fait avec les moyens du bord et ont assumé leur rôle comme ils ont pu, dans des conditions difficiles. Je ne crois pas qu'ils aient pris position pour ou contre la grève de leur corps enseignant, mais qu'ils ont pris des dispositions pour que les enfants qui en avaient besoin puissent être scolarisés normalement au cours de ces deux journées.

Voilà ce que je peux vous répondre, ce n'est peut-être pas satisfaisant, mais c'est ce que je peux vous répondre ce soir.

Madame Adine PERRET :

Je remercie Monsieur le Municipal von Siebenthal de sa réponse. Je voulais préciser que les lettres signées des deux associations avaient été distribuées par les maîtresses aux enfants à l'intention des parents, mais pas envoyées directement aux parents.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais apporter une petite précision à ce sujet. Si c'est de cela qu'il s'agit, je suis surpris que les enseignants n'aient pas fait l'effort de reprendre la lettre type proposée par ces associations et de la mettre sous leur signature, puis de la donner à leurs enfants.

Je crois que ce qui était prévu par ces associations était de fournir des éléments simples, clairs pour les enseignants, afin qu'ils n'aient pas à se creuser la tête pour chercher une formulation correcte ; c'était ainsi la même pour l'ensemble du Canton et c'était beaucoup plus simple comme ça.

Intervention de Madame Laurence BALET (Réponse de la Municipalité - C/7)

En mars, j'ai fait une interpellation et depuis, à chaque Conseil, vous me faites miroiter une réponse. Mon espoir allait grandissant et je me réjouissais de recevoir une Communication réfléchie nécessitant six mois de préparation. Elle est arrivée et, je cite : « *Pour l'essentiel, la réponse à cette interpellation pourrait tenir en deux lignes, à savoir : la politique des sports de la Municipalité consiste d'abord à respecter les engagements pris par les municipalités antérieures* ».

Six mois pour deux lignes, avouez qu'il y a de quoi être déçue... Toutefois, vous avez eu l'obligeance de bien vouloir développer un petit peu et c'est très gentil de votre part. Peut-être ai-je pêché par naïveté en posant des questions ouvertes, mais je n'ai pas reçu de réponse qui m'éclaire sur la gestion des sports dans cette Ville. Je vais donc aller directement voir Monsieur JUNOD, délégué aux Sports, à son retour de vacances qui, très certainement, me renseignera pour les questions d'ordre pratique.

Par rapport à la politique des sports en général, je suis de nature optimiste et je garde un léger espoir, car si la Municipalité s'active, je cite : « ... à *faire d'Yverdon-les-Bains une ville sportive et un centre régional sportif digne de ce nom* », sûrement que secrètement, elle a des projets autres que le respect des engagements déjà pris pour pouvoir parvenir à son objectif et qu'elle fera au moins apparaître le Service des sports sur le site Internet de la Ville, ainsi que dans l'annuaire téléphonique. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ce n'est tout de même pas tout à fait sur deux lignes, mais plutôt sur trois pages qu'une réponse est apportée à votre question. Effectivement, on n'a pas mis six mois pour pondre ces trois pages, mais on a été occupé quand même par un certain nombre de dossiers. Vous nous dites que vous espérez que nous avons d'autres projets et je crois qu'on a eu l'occasion, il y a quelques minutes, de pouvoir en discuter longuement, puisque vous venez de voter un crédit très important pour la Ville d'Yverdon et pour sa politique sportive.

Pour ce qui est des détails, il est vrai qu'on peut fournir moult détails. La Municipalité a considéré que les réponses que nous vous avons fournies par le biais de la Communication en question étaient suffisamment claires pour comprendre ce qu'on essayait de faire dans la Ville, mais si vous estimez que ce n'est pas le cas, c'est très volontiers que je vous reçois, avec Monsieur JUNOD, pour en discuter plus en détail.

Madame Laurence BALET :

Je vous remercie de votre invitation et je ferai le nécessaire.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Article de presse – pétition de Monsieur Marcel Despland).

J'ai vu ce matin dans le tout ménage de la Presse Nord Vaudois en page 5, qu'un ancien Conseiller communal a trouvé un million pour les Rives du Lac et j'espère que la Municipalité a passé une bonne journée ! D'autre part, le pétitionnaire s'engage à prendre des contacts en vue d'obtenir une aide. J'espère donc que vous allez le contacter.

Ce qui me froisse et que je trouve navrant, c'est qu'URBAT, ou la Municipalité, copie les plans de Monsieur DESPLAND. La légende au bas du plan est bien rédigée « *Marcel DESPLAND a couché ses propositions sur plan* ». Je suis journaliste, il y a peut-être des bons et des mauvais journalistes, car dans le préavis no 22, je trouve aussi ce plan.

Je demande donc quelques explications à Monsieur le Municipal.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité ne critique pas le travail de la Presse, même si la réciproque n'est pas toujours évidente et je crois qu'on peut dire que les uns et les autres dans ce Canton et dans cette Ville, font bien leur travail.

La Municipalité ne critique pas non plus Monsieur DESPLAND, car il est tout à fait souhaitable que la population participe à l'aménagement du territoire. C'est d'ailleurs une exigence de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, que la Municipalité fasse participer la population, non pas aux décisions, mais à tout ce qui précède la prise de décision.

S'il y a, dans cette Ville, un citoyen qui s'intéresse, peut-être même de façon un peu répétitive, à l'aménagement des Rives du Lac, cela peut être utile car il y a toujours quelque chose à prendre dans ses interventions.

J'aimerais aussi mettre en évidence le travail de la Municipalité et je remercie Monsieur SCHÜLE de se soucier de cela. La Municipalité ne reste pas les bras ballants devant l'hippodrome, en train de se demander, un pied dans le vide et l'autre ne reposant pratiquement sur rien, ce qui pourrait bien être proposé comme aménagement. La preuve qu'elle se soucie de ce problème est qu'elle vous a présenté, le 12 août dernier, le préavis no 22 qui traite précisément de l'aménagement des Rives du Lac. La Commission de votre Conseil s'est d'ailleurs déjà réunie et j'imagine qu'elle reprendra ses travaux après que la Municipalité aura reçu les études comparatives supplémentaires qu'elle a demandées à deux architectes paysagistes.

Si vous voulez des explications complémentaires sur le travail de la Municipalité concernant les Rives du Lac, vous pouvez vous référer au préavis no 22. J'imagine que dans quelques semaines, ce préavis va être discuté par votre Conseil. Voilà ce que je peux répondre Monsieur SCHÜLE.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD et je passe à une deuxième question.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Porte Collège Quatre-Marronniers)

J'ai été abordé, samedi dernier sur la place Pestalozzi, par une ancienne Conseillère communale qui a des soucis, comme j'en aurai dans 8 ou 10 ans, lorsque j'aurai des petits enfants qui iront à l'école. Il semblerait, Monsieur le Municipal, qu'au Collège des Quatre-Marronniers, les enfants restent derrière la porte et retournent chez eux, car ils ne peuvent pas ouvrir, tirer ou pousser la porte.

Je vous passe donc le vœu de cette ancienne Conseillère et vous laisse faire le nécessaire afin de mettre un peu d'huile ou de changer la poignée.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'ai eu la joie et le plaisir de rencontrer la même Conseillère qui m'a fait la même remarque et j'ai déjà posé la question aux personnes concernées. L'affaire suit son cours.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai eu également la joie et le plaisir de rencontrer la même personne et je suis intervenu auprès du Service des Bâtiments, car le problème qu'elle soulève est un réel problème, si j'ai bien compris, en ce sens qu'au Collège des Quatre-Marronniers, il y a des classes enfantines qui sont, semble-t-il, suroccupées, de telle façon qu'on a placé dans le bâtiment réservé aux plus grands, des tout petits enfants. Ceux-ci ne peuvent pas pousser la porte prévue pour de plus grands enfants, raison pour laquelle il est arrivé qu'un des enfants ne pouvant pas pousser la porte, soit rentré chez lui.

Le problème ne paraît pas insurmontable et je ne suis pas persuadé qu'il doive vous occuper plus longtemps ce soir !

* * * * *

Question de Monsieur Pierre-André MICHOU (Participation des enfants au Salon des Artisans)

J'ai une question à adresser à Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

Du 27 au 31 octobre, le premier Salon suisse des Artisans va se dérouler dans les anciens arsenaux. Celui-ci va être organisé par une société locale, déjà organisatrice du Comptoir du Nord Vaudois.

Cette société a décidé de faire de ce Salon un Salon interactif et a invité, par le biais des enseignants des travaux manuels, des élèves à participer à ce Salon. Des contacts ont été pris en juin 2004 déjà et les accords de principe ont été donnés, autant par la Direction que par ses maîtres, le but étant qu'un espace soit créé, dans lequel les élèves puissent venir présenter ce qu'ils font au niveau des travaux manuels. Tout le monde a été très enthousiasmé et tout a été prévu, en date du 27 septembre, date à laquelle une présentation a été faite, avec un programme, en sachant que les élèves allaient être présents sur ce stand mis gracieusement à disposition jusqu'à 20 heures et qu'en plus, ils ont déjà tous obtenu l'accord de leurs parents.

Le 30 septembre, soit trois jours plus tard, une lettre arrive auprès du responsable de l'organisation de ce Salon, disant que le Bureau de la Commission scolaire a décidé que les élèves ne participeraient pas et que seuls les travaux de ces élèves pourraient être exposés. On perd ainsi la notion d'interactivité et ce ne serait ainsi qu'une exposition des travaux élaborés.

Je demande des explications du pourquoi de ce refus, d'autant plus que je trouve que c'est une bonne idée de parler de l'artisanat. On sait que maintenant on est obligé de créer des Salons, d'organiser des séances d'information, voire des semestres d'information pour les jeunes, afin de leur montrer ce qu'on peut faire comme métier autre que des métiers universitaires ou des métiers commerciaux. Je trouve un peu dommage qu'on supprime cette possibilité qu'avaient des élèves de montrer ce qu'ils faisaient et également à s'intéresser à d'autres métiers de l'artisanat.

Je remercie Monsieur von SIEBENTHAL de sa réponse.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller MICHOU, vous m'apprenez ce soir que des tractations avaient lieu depuis le mois de juin, puisque le Bureau de la Commission scolaire a été nanti extrêmement tardivement de cette question-là. Vous avez cité des dates et c'est effectivement à la mi-septembre que nous en avons discuté au Bureau de la Commission scolaire, Bureau qui est formé de trois personnes et des quatre Directeurs, je le précise.

A l'occasion de cette discussion, nous avons constaté qu'effectivement, nous n'arrivions pas à dégager les objectifs clairs de l'engagement d'élèves des travaux manuels dans cette manifestation qui est commerciale, où les gens paient pour venir voir l'artisanat et les artisans au travail, ainsi que leur produit. Nous sommes toujours très soucieux de ne pas - si vous me permettez l'expression - faire des enfants des appâts pour attirer le public dans des foires commerciales. S'il y a de bons motifs pour le faire, nous l'acceptons volontiers et nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, mais nous sommes prudents avec cela.

Monsieur BERNEY, directeur de l'établissement concerné, suite au refus du Bureau de la Commission scolaire, a transmis notre position et m'a contacté par la suite pour me faire part de la déception des organisateurs et des enseignants. Je lui ai demandé de me repréciser les objectifs visés pour que les élèves puissent participer à cette manifestation et qu'on puisse éventuellement entrer en matière. Tout n'est donc pas perdu pour le faire, mais jusqu'à maintenant, on n'a pas eu de justifications qui nous permettraient d'entrer en matière, sinon des justifications commerciales qui sont certes louables, mais qui ne suffisent pas sur le plan pédagogique, me semble-t-il.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir, donc l'affaire est toujours en cours.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. L'aspect commercial m'étonne un peu, mais il est évident que c'est une société commerciale privée qui organise cette foire. Le fait de demander un prix d'entrée sert à financer un tel évènement, la location, l'électricité et tout ce que cela implique. Cette manifestation a lieu dans les anciens Arsenaux, cet argent va donc directement à l'Etat.

Ce stand, offert à ces enfants pour présenter leurs travaux, comporte une surface de 100 m². L'aspect commercial n'est pas justifié, d'autant plus que les parents des élèves se voient chacun offrir une entrée pour aller au Salon. L'appât n'est pas de mettre des élèves sur une foire et je ne pense pas qu'elle sera plus fréquentée ainsi. Je suis content de savoir que Monsieur le Municipal a fait le nécessaire pour étudier les choses plus à fond et je tiens franchement à ce que cela puisse se faire. Pour une fois qu'on a une initiative privée qui permette de montrer aux jeunes ce que font des artisans, il faut absolument encourager cette possibilité.

* * * * *

Question de Monsieur Roland FAVRE (Propreté à la place de la Gare)

J'aimerais exprimer un petit vœu, qui me paraît toutefois assez important. Depuis de nombreuses années, on voit la propreté de la Ville se dégrader, c'est la mentalité générale à Yverdon.

Par contre, il y a des lieux qui demandent vraiment à être soignés un peu mieux, c'est la carte de visite de la Ville, puisqu'il s'agit de la place de la Gare, bel investissement, belle réussite, des arbres qui poussent bien, mais des arrêts de bus qui sont dans un état lamentable.

Je prends de temps en temps les bus Travys, même assez souvent, étant donné que j'ai été désigné par la Municipalité au Conseil d'administration et je vous demande s'il ne serait pas possible de passer un peu plus souvent, d'enlever tous ces autocollants contre ces belles surfaces marbrées, nettoyer les taches, enlever les mégots. C'est vraiment dommage et malheureux d'avoir réalisé un investissement pareil et de voir l'état de cette place.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il y a effectivement un laisser aller à la place de la Gare. Le Service des Travaux passe une fois par jour la balayeuse, les poubelles sont vidées deux fois par jour et en plus, nous avons un tournus du personnel qui passe avec sa charrette pour ramasser les grands déchets.

Je vais voir avec les Travaux, mais je pense qu'on ne peut pas augmenter indéfiniment ces passages. Par contre, je vais faire le nécessaire pour que les affichages contre les parois et panneaux soient enlevés. Je vous remercie de votre question Monsieur le Conseiller FAVRE.

Monsieur Roland FAVRE :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Il est clair que plus on met de ces affichettes, moins on n'en enlève et plus les autres en remettent ! C'est un cercle et il faut absolument les supprimer.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ?

La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais répondre à deux questions de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Patrik DURUZ (Document envoyé aux parents – contradiction entre celui-ci et le Règlement de Police).

Monsieur le Conseiller DURUZ soulevait, lors du dernier Conseil, une contradiction relevée entre l'article 51 de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) et l'article 55 de notre Règlement de Police. Je peux féliciter Monsieur DURUZ de sa perspicacité.

En effet, ces deux textes ne sont pas compatibles. Notre Règlement de Police, qui date de 1992, autorisait les mineurs dès 12 ans révolus, à se rendre dans les établissements publics jusqu'à 18 heures, durant les jours de scolarité effective, ceci pour permettre aux élèves domiciliés notamment en zone rurale, de pouvoir patienter, dans l'attente d'un bus, par exemple.

La LADB, entrée en vigueur en 2003, autorise les mineurs âgés de 12 à 16 ans révolus, non accompagnés d'un adulte, mais en possession d'une autorisation parentale, à fréquenter les établissements publics jusqu'à 20 heures – et c'est là la contradiction – à l'exclusion des night-clubs et salons de jeux. Dès lors, c'est la réglementation la plus récente qui prime, soit l'article 51 de la LADB.

Notre Règlement de Police mérite donc d'être réactualisé, en tenant compte des nouvelles dispositions légales. Je peux toutefois rassurer Monsieur le Conseiller DURUZ, car il en a déjà été tenu compte dans le petit mémento à l'usage des parents que nous avons édité récemment et les informations qui y figurent sont bien les règles en vigueur actuellement.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Patrik DURUZ (Fermeture à la circulation des vélos dans le cimetière).

Nous avons déjà, à moult reprises, tenté de juguler ce vieux serpent de mer qu'est la circulation des deux-roues à l'intérieur de l'enceinte du cimetière, en effectuant des campagnes de prévention, en renforçant la signalisation, puis en fermant les accès au moyen de chaînes cadencées, solution qui a également très rapidement montré ses limites. Le fait de refermer après le passage n'était pas très pratique à faire respecter.

La Municipalité a demandé à ses services d'étudier différentes variantes et de les chiffrer. La première solution, afin d'empêcher le transit des deux-roues sans contrainte pour les ayant droits, c'est-à-dire les services d'entretien, les pompes funèbres notamment, était la mise en place de portails à ouverture automatique. Le coût de cette opération a été chiffré entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.-, ce qui nous a paru particulièrement cher.

La deuxième solution consistait à fermer à clés toutes les entrées, soit le portail des Philosophes, du Buron et du Midi. L'ouverture, sur demande, aurait été effectuée par le responsable du centre funéraire. Cette proposition nécessitait les aménagements suivants :

- pose de deux tourniquets ;
- modification du portail du Buron ;
- déplacement du portail du Midi ;
- mise en place de piquets interdisant l'accès aux véhicules automobiles ;
- création d'une zone de rebroussement et de manœuvre.

L'estimation des coûts se situe entre 30 et 40'000 francs. Hormis le coût respectable de ces aménagements, la gestion des entrées n'était toujours pas satisfaisante.

La Municipalité a donc décidé, au vu de ce qui précède, de conserver la situation actuelle, en continuant le travail de surveillance et d'information, afin de faire respecter ce lieu, qui est le cimetière d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais remercier Monsieur le Municipal CARRARD pour ses deux réponses, même si la première me laisse quand même dans le doute.

En fait, mon intervention concernant ces heures de Police concernait surtout la catégorie de ceux qui sont la population normale dans l'âge, pour la première année du gymnase, respectivement d'apprentissage, donc des élèves qui sont sortis de l'école, qui ont entre 15 et 16 ans, qui n'ont donc pas 16 ans révolus et qui n'ont, de ce fait, plus le droit, à partir de 20 heures, de fréquenter les établissements publics, alors que cela fait 20 ans que ce droit leur est accordé. Je trouverais tout à fait dommage qu'on chasse ces personnes, à 20 heures, des établissements publics, alors qu'on leur donne, dans notre Règlement de Police, le droit d'errer dans les rues après 22 heures. Cela voudrait dire que des jeunes de 15 ans et demi se trouveraient sortis des établissements publics pour être mis dans la rue où ils ont le droit de stationner toute la nuit, s'ils le désirent ! C'est là que j'avais vu une contradiction assez gênante.

On ne va pas faire changer les lois ce soir, mais j'aimerais quand même inviter l'organe chargé d'exécuter ces dispositions de faire preuve d'un maximum de souplesse avec cette catégorie-là.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je prends acte que ce n'était pas tout à fait l'objet de votre question. Cela nous a tout de même permis de voir une contradiction. Je prends note de votre remarque et je vais voir ce qu'on peut faire et surtout voir comment on peut avoir une cohérence, autant dans l'application que dans le toilettage du nouveau Règlement de Police, qui doit se calquer sur les dispositions légales en vigueur au niveau du Canton.

* * * * *

Madame la Présidente :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à nous apporter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

Madame la Présidente :

Pour terminer, j'aimerais rendre hommage à Madame Josiane CHEVALLEY. En effet, nous prenons congé d'elle ce soir en tant qu'huissière.

Pour rappel, Madame CHEVALLEY a été Conseillère communale pendant 8 ans et a fonctionné comme huissière du Conseil depuis mai 1998. C'est donc non sans une certaine émotion que nous prenons congé d'elle ce soir. Pour la remercier de tout le travail effectué avec compétence durant toutes ces années, j'ai le plaisir, chère Josiane, de te remettre au nom de ce Conseil, ce bouquet.

Applaudissements

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au jeudi 4 novembre et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 22h15.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 7 octobre 2004

	Pages
1. Appel	234
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2004.....	235
3. Assermentation.....	235
4. Communications de la Présidente	235
5. Communications de la Municipalité	238
6. Préavis no 25/04 concernant 3 demandes de naturalisation présentées par Mademoiselle et Messieurs Alessia ALFONSO, Gonzalo MATIAS MARIN, Gnanaseelan SUBRAMANIAM. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	238
7. Préavis no 21/04 concernant l'octroi de la bourgeoisie d'honneur d'Yverdon-les- Bains à Monsieur le Pasteur Pierre COIGNY. (Monsieur Jean-Noël PASTEUR, rapporteur).....	240
8. Préavis no 23/04 concernant : a) une demande de crédit d'étude de Fr. 547'000.- pour la construction d'une piscine couverte Aux Rives du Lac ; b) les réponses aux motions de Messieurs les Conseillers J.-F. TROYON et S. BALET. (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur).....	242
9. Préavis no 24/04 concernant l'agenda 21 a) bilan du programme d'actions 2003; b) proposition de programme 2004/2005; c) demande de crédit d'investissement de Fr. 332'000.- pour financer certaines actions du programme 2004/2005. (Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur)	259
10. Propositions individuelles et interpellations.	262
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Police proximité)</i>	<i>262</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Entretien aux abords des plantages)</i>	<i>264</i>
<i>Interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL (Matériaux de terrassement utilisés par la Commune)</i>	<i>265</i>
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Journée « En Ville, sans ma voiture ! »)</i>	<i>266</i>

<i>Question de Madame Adine PERRET (Congés d'élèves yverdonnois)</i>	<i>267</i>
<i>Intervention de Madame Laurence BALET (Réponse de la Municipalité - C/7) ..</i>	<i>270</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Article de presse – pétition de Monsieur Marcel Despland)</i>	<i>271</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Porte Collège Quatre-Marronniers)</i>	<i>272</i>
<i>Question de Monsieur Pierre-André MICHOU D (Participation des enfants au Salon des Artisans)</i>	<i>273</i>
<i>Question de Monsieur Roland FAVRE (Propreté à la place de la Gare)</i>	<i>274</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Patrik DURUZ (Document envoyé aux parents – contradiction entre celui-ci et le Règlement de Police)</i>	<i>276</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Patrik DURUZ (Fermeture à la circulation des vélos dans le cimetière)</i>	<i>276</i>